DEPARTEMENT
DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT
DE VICHY

VICHYCOMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 décembre 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77
Présents : 65
Votants : 76 (dont 11 procurations)

N°35

OBJET :

DELEGATION DU DROIT DE PREMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE CUSSET

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le : 17 DEC. 2019

Publiée ou notifiée le :

18 DEC. 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA – M. AURAMBOUT (de la délibération n°1 à la n°34 et à partir de la délibération n°37) - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ (à partir de la délibération n°11) - P SEMET (de la délibération n°1 à la n°38 et à partir de la délibération n°42A/) – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE (jusqu'à la délibération n°38) – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI (à partir de la délibération n°11) – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à la n°41 et à partir de la délibération n°44) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET - G. MAQUIN – C. MALHURET (à partir de la délibération n°11) –M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°25) - S. FONTAINE (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°37) –MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR – M. MARIEN - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°37), Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. P. COLAS à J. TERRACOL - B. BAYLAUCQ à JS. LALOY – JY. CHEGUT à P. SEMET - MC. VALLAT à A. DAUPHIN – J. BLETTERY à N. COULANGE (jusqu'à la délibération n°38) – – E. VOITELLIER à C. LEPRAT – YJ. BIGNON à F. AGUILERA - MC. STEYER à C. MALHURET (à partir de la délibération n°11) - B. KAJDAN à JL. GUITARD - JJ. MARMOL à C. GRELET (à partir de la délibération n°26) - S. FONTAINE à MO. COURSOL (à partir de la délibération n°38) - W. PASZKUDZKI à M. MORGAND – JP. SALAT à C. BENOIT (à partir de la délibération n°38) - Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L.211-2 qui précise que la compétence d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre en matière de

.../...

plan local d'urbanisme, emporte sa compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain,

Vu le Code de l'Urbanisme, et plus précisément l'article L.213-3 qui permet au titulaire du droit de préemption urbain de le déléguer à une collectivité locale sur une ou plusieurs parties des zones concernées,

Vu l'article R 151-52 du code de l'urbanisme qui dispose que le périmètre à l'intérieur duquel s'applique le droit de préemption urbain doit figurer en annexe du PLU,

Vu les statuts de Vichy Communauté indiquant que le nouvel établissement public de coopération intercommunale est l'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, et devient par conséquent titulaire du droit de préemption urbain,

Vu la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cusset approuvée par délibération du conseil communautaire de Vichy Communauté en date du 26 septembre 2019,

Vu la délibération en date du 3 juin 1987 du Conseil Municipal de Cusset instituant le droit de préemption urbain sur les zones urbaines et les zones d'urbanisation future du POS,

Vu la délibération en date du 26 septembre 2019 du Conseil Communautaire de Vichy Communauté actualisant le périmètre du droit de préemption urbain simple suite à la révision générale du PLU de Cusset,

Considérant que le droit de préemption urbain permet à son titulaire d'acquérir prioritairement des biens immobiliers en voie d'aliénation. Cette préemption peut s'exercer en vue de la réalisation d'une action ou opération répondant aux objectifs définis à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme,

Considérant que l'intérêt majeur de l'exercice du droit de préemption urbain par la communauté d'agglomération Vichy Communauté sur le territoire de la commune de Cusset est principalement lié aux compétences suivantes : le développement économique, la GEMAPI et l'habitat,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De déléguer, conformément au plan ci-annexé, le droit de préemption urbain à la commune de Cusset, sur toutes les zones U et AU du PLU à l'exception de la zone UI et des secteurs touchés par la renaturation du Sichon et le programme de rénovation urbaine de Presles identifiés sur les plans ci-annexés.
- D'inviter la commune de Cusset à accepter cette délégation sur les zones proposées dans le cadre d'une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 5 décembre 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

COMMUNE DE CUSSET

PROJET PLU - DPU

DPU commune

DPU Agglo

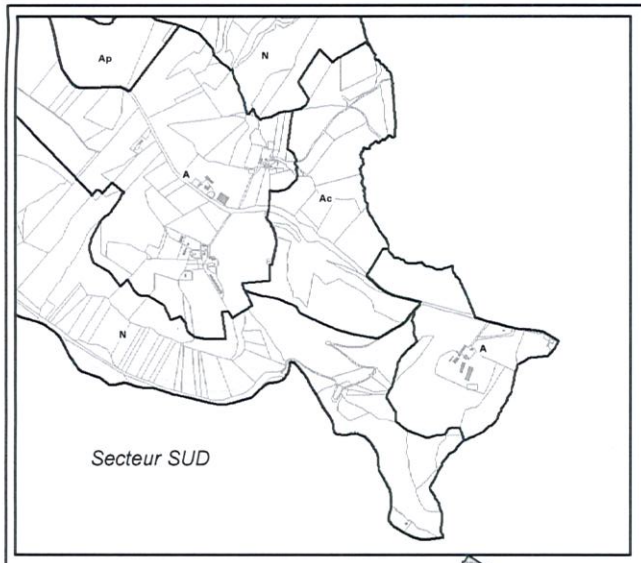

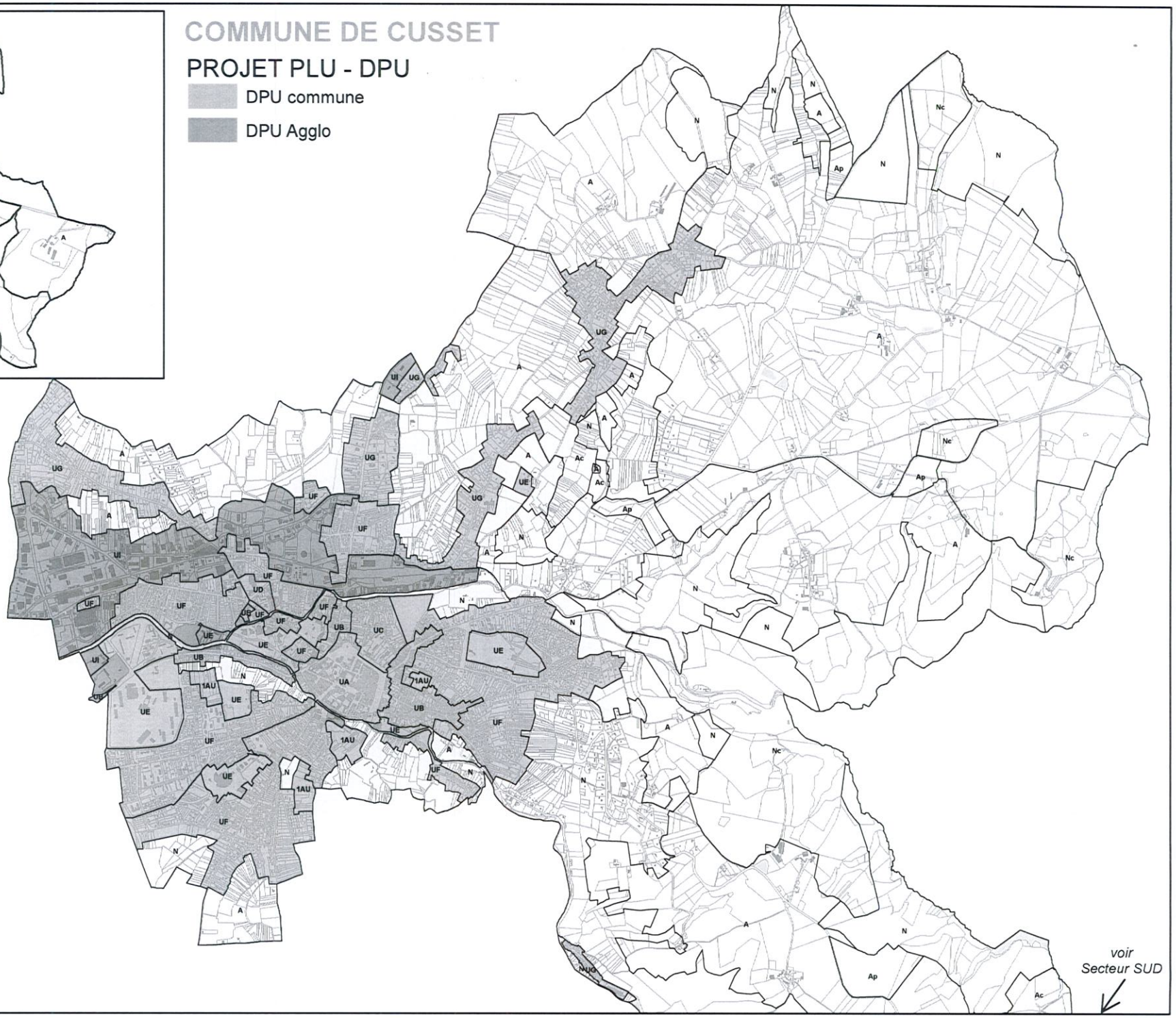

0 250 500 Mètres

Ref: ViC-2019-100-V1 18/10/2019

COMMUNE DE CUSSET

PROJET PLU - DPU

DPU commune

DPU Agglo

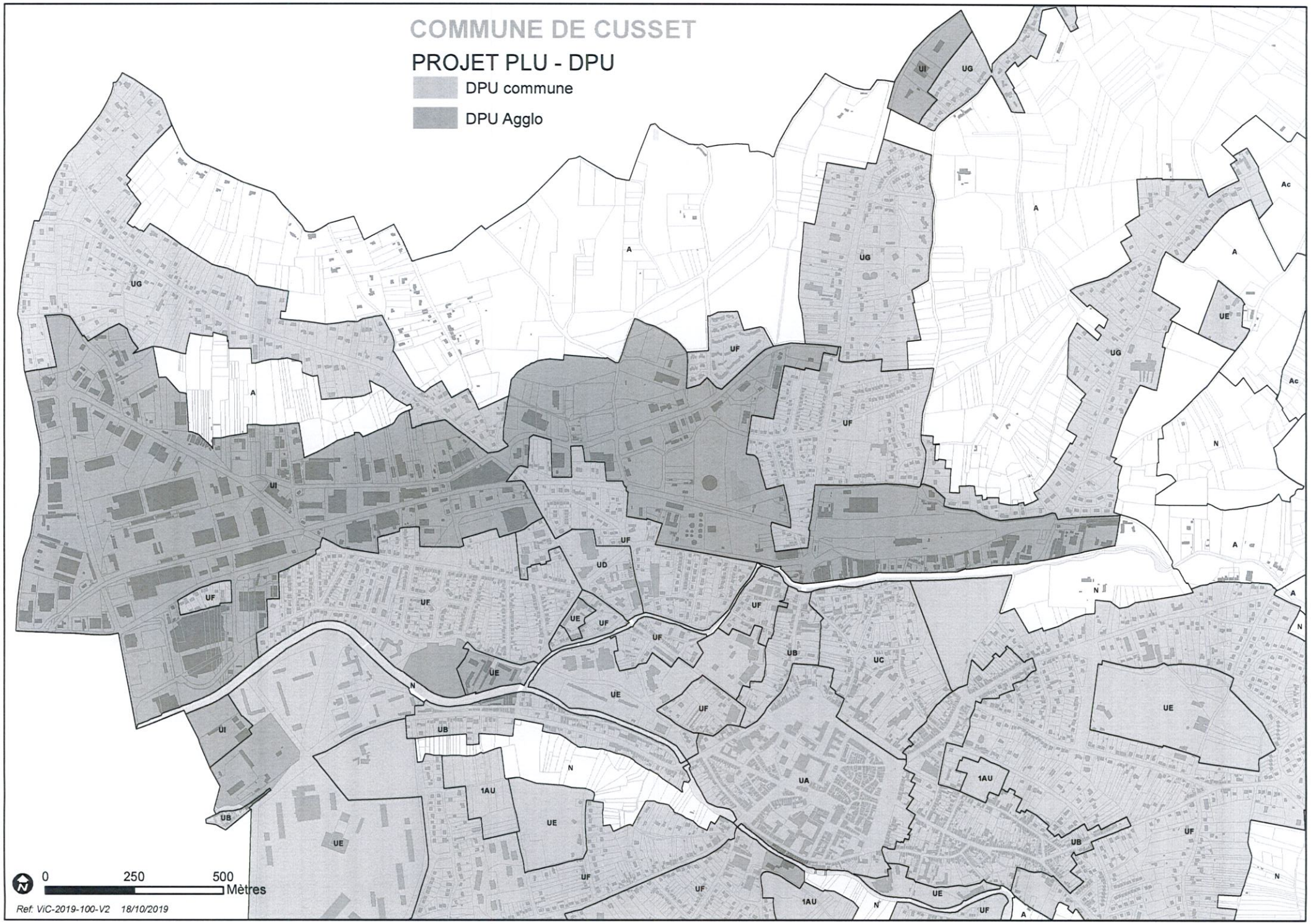

Ref: ViC-2019-100-V2 18/10/2019

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 35 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05/12/2019

Objet de l'acte : DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE CUSSET

Date de décision: 05/12/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 18/12/2019

Numéro de l'acte : 05DEC2019_35

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20191205-05DEC2019_35-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .3
Urbanisme
Droit de preemption urbain

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : 35.pdf (99_DE-003-200071363-20191205-05DEC2019_35-DE-1-1_1.pdf)